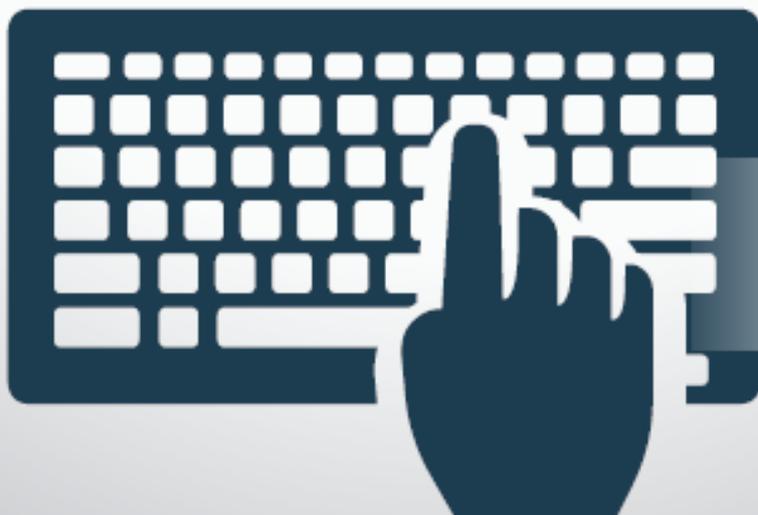


# PRÉPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN

EXAMEN PROFESSIONNEL  
REDACTEUR PRINCIPAL 2020  
1<sup>ère</sup> classe et 2<sup>ème</sup> classe



*Cmpt*  
#PT

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

Vos correspondantes : Lucile HAREL/Sophie BRILLARD [sophie.brillard@cnfpt.fr](mailto:sophie.brillard@cnfpt.fr)

# Préparation à l'examen professionnel de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et 1<sup>ère</sup> classe 2020

Avis d'inscription n°2018/035



Le CNFPT a fait évoluer son offre de formation en développant l'usage du numérique. A compter de 2018, toutes les préparations aux concours et examens professionnels de catégorie A et B intègrent de nouvelles modalités pédagogiques alternant des temps de formation en présentiel et en distanciel.

## Public concerné par cette préparation

Les fonctionnaires des collectivités territoriales et établissements publics de la Grande couronne remplissant ou qui rempliront, les conditions d'accès à l'examen visé (cf. brochure de l'examen sur le site internet du centre de gestion organisateur).

## Aide à la réflexion sur le projet d'examen

Des ressources sur notre site Internet : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) vous permettront de faire le point **sur votre projet de d'examen professionnel**.

Vous y trouverez :

- Le test d'auto-évaluation de catégorie B permettant de tester ses connaissances et sa motivation en cliquant ici : [Auto évaluation](#)
- Des plaquettes d'informations pour réfléchir à son projet d'évolution professionnelle à destination :
  - [des collectivités](#)
  - [des agent.es](#)

## Accès à la préparation

L'accès à la préparation est conditionné par la réussite d'un test permettant d'évaluer les aptitudes des candidates ou candidats par rapport aux exigences du dispositif de la formation (cf. [Modèle de test d'accès aux préparations](#)).

Par le biais de différentes questions nécessitant des développements plus ou moins longs, seront évaluées :

- les capacités de compréhension, d'analyse, de structuration des propos et de développement de l'information, de synthèse;
- les capacités à effectuer des regroupements d'idées à partir d'un corpus de documents afin d'apporter une réponse structurée par un plan ;
- les connaissances générales relatives à l'actualité territoriale.

**Le test aura lieu le mardi 9 avril 2019 de 13h à 16h à Noisy-le-Grand (93).**

A l'issue de ce test, seuls les candidats ou candidates ayant les prérequis suffisants pourront accéder la préparation.

## Résultats au test d'accès à la préparation

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Entrée directe</b> : les résultats au test du candidat ou candidate lui permettent d'intégrer directement la préparation</li> </ul>	<b>Sous réserve de la validation de l'employeur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dispositif de formation « Tremplin »</b> : les résultats au test ne sont pas suffisants, le candidat ou la candidate doit suivre une formation tremplin avant d'intégrer la préparation. Ce cursus de 7 jours lui permettra de renforcer ses capacités en expression écrite, analyse, synthèse et argumentation.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parcours de formation continue</b> : les résultats au test ne sont pas suffisants pour intégrer la préparation et/ou le dispositif tremplin, un autre parcours de formation est à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent.</li> </ul>	

## Organisation de la préparation

Le dispositif de formation prépare les stagiaires aux épreuves écrites et à l'épreuve orale obligatoires.

Le CNFPT ne prépare pas à l'épreuve orale facultative.



### Période de formation prévisionnelle

- Préparation écrite : mars à septembre 2020
- Préparation orale : novembre / décembre 2020

### Lieu de la préparation

Dans la mesure du possible, les stagiaires sont affectés dans le centre de cours choisi lors du test.



Modules	présentiel	distanciel
<b>Module 1 : ouverture de la formation</b>	<b>0.5 j</b> - Présentation de l'examen professionnel et de la préparation par le CNFPT et le centre de gestion organisateur	/
<b>Module 2 : Apprendre en autonomie</b>	<b>1 jour</b> - Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance - Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emplois visés - Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance FORMADIST	<b>Valorisé : 3 heures (0.5j)</b> - Notes de cadrage - Ressources méthodologiques
<b>Module 3 : Méthodologie des épreuves écrites</b>	<b>4 jours</b> <b>Rapport avec solutions opérationnelles</b> - Renforcement méthodologique - Examen blanc - Correction de l'examen blanc	<b>Valorisé : 15 heures (2,5j)</b> - Ressources méthodologiques - 3 devoirs d'entraînement - Corrections individualisées
<b>Module 4 : Acquisition de connaissances en culture territoriale</b>	<b>1 jour</b> - Partage de connaissances liées à l'environnement territorial	<b>Valorisé : 18 heures (3j)</b> - Fiches de connaissances et vidéos sur Formadist
<b>Module 5 : Accompagnement aux connaissances liées aux épreuves/spécialités</b>	<b>1 jour</b> - Partage de connaissances liées aux épreuves/spécialités	<b>Valorisé : 6 heures (1j)</b> - Fiches de connaissances et vidéos sur Formadist
<b>Module 6 : Méthodologie de l'entretien avec le jury</b>	<b>2 jours</b> <b>Entretien avec le jury</b> - Mises en situation devant un jury	<b>Valorisé : 3 heures (0. 5j)</b> <b>Entretien avec le jury</b> - Ressources méthodologiques
<b><u>Durée totale de la préparation écrite et de la préparation orale</u></b>	<b><u>9.5 jours</u></b>	<b><u>45 heures (7.5 jours)</u></b>

## Modalités d'inscription à la préparation

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur IEL **du 15 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> mars 2019**  
<https://inscription.cnfpt.fr/>

Un manuel utilisateur de la plateforme d'inscription en ligne est à votre disposition en cliquant [ICI](#)

Les codes des dispositifs modulaires pour inscrire en IEL:

Examen professionnel rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe (par voie d'avancement de grade)

• 24 DXP28 00I

zéro ; zéro ; i majuscule

Examen professionnel rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (par voie d'avancement de grade ou de promotion interne)

• 24 DXP55 00H

zéro ; zéro ; h majuscule



- **Les collectivités sont invitées à mettre à jour les coordonnées** de leurs agents ou agentes sur IEL. En effet, l'accès à la plateforme FORMADIST nécessite un mail individuel (pas de mail générique).
- Les agents ou agentes ayant réussi le test de la session précédente doivent être inscrit.es en sélectionnant « dispense » dans IEL en indiquant le motif de dispense.

## Renseignements sur l'examen professionnel

L'inscription à la préparation est toujours une démarche distincte de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel. Ceux-ci sont organisés par les Centres de gestion (excepté les concours A+ organisés par le CNFPT).

Les agents ou agentes devront s'inscrire à l'examen auprès du centre de gestion organisateur  
**du 10/03/2020 au 15/04/2020**

Date limite d'envoi des dossiers : 23/04/2020

**Examen professionnel rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade) :**  
Centre de gestion de Seine et Marne - [www.cdg77.fr](http://www.cdg77.fr)

**Examen professionnel rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade et promotion interne) :**  
Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne - [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

**Date prévisionnelle de la première épreuve de l'examen professionnel (épreuve écrite) : 24 septembre 2020**

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès aux concours ou examens, aux épreuves et à leur organisation sont consultables sur le site internet des centres de gestion.

**Retrouver les informations relatives aux préparations concours et examens professionnels  
de la délégation de Grande couronne**



en cliquant [ICI](#)